

Décision

Générale

colonial

Décision n° 385 le sergent-chef Janon, mis à la disposition du Chef de la Colonie.

n° 385 le

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

TEXTE INTÉGRAL

le sergent-chef Janon, mis à la disposition du Chef de la Colonie, est affecté à la Milice indigène à compter du 16 mai 1945. Il remplira à Ali-Sabieh les fonctions d'agent spécial, commissaire à l'immigration et chef du bureau des Douanes en remplacement au l'adjudant Broise, muté. En temps que commissaire à l'immigration il sera placé sous l'autorité directe du chef du service de la Sûreté générale. Avant d'entrer en fonctions il prêtera le serment prescrit par la loi. Mention de la prestation de serment sera inscrite sur la présente décision pour tenir lieu de commission d'emploi.